

DÉCISION N° 2021/D570

Exploitation UVO LANTIC



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 022-200043677-20210407-D570-DE

UVO LANTIC - CONVENTION AIR BREIZH

Suite à la convention de coopération signée en octobre 2019 avec le collectif riverain proche de l'unité de traitement, il a été convenu de pérenniser la station de mesure d'hydrogène sulfuré sur le site pendant toute la durée de traitement des algues vertes et de réaliser des mesures chez les riverains à leurs demandes.

Pour ce faire, Air Breizh propose une convention d'une durée de 3 ans (2021-2023) qui s'élève à 72 000 € HT.

	Coût € HT/an	Coût € HT/3 ans	Coût € TTC	Observations
Achat pluviomètre	2 015,00	2 015,00	2 418,00	Achat en 2021
Renouvellement annuel des cellules de mesure H2S des trois capteurs riverains	2 187,00	6 561,00	7 873,20	A chaque début de saison
Maintenance et contrôle métrologique annuel du dispositif Validation journalière des données de mesure sur l'année	10 908,00	32 724,00	39 268,80	
Diffusion des données : - PV hebdo - Portail accès aux données de mesure en continu (conception, maintenance)	5 500,00	16 500,00	19 800,00	Envoi d'un PV hebdo lors de la saison de mesure H2S (mi-avril à mi-octobre) Diffusion des données sur portail web toute l'année
Exploitation des données – synthèse annuelle Présentation riverains	4 200,00 600,00	12 600,00 1 800,00	15 120,00 2 160,00	
TOTAL		72 200,00	86 640,00	

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **AUTORISE le Président** à signer la convention avec Air Breizh ;
- ➡ **AUTORISE le Président** à solliciter la Région pour financer cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 07 avril 2021

Le Président

Rémy MOULIN

**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 07 AVRIL 2021**

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 022-200043677-20210407-D570-DE

Convocation du 02 avril 2021

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt et un le sept avril à neuf heures quinze, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération		X
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	X	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer	X	
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 11

L'air est **essentiel à chacun**
et mérite l'**attention de tous**.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 022-200043677-20210407-D570-DE

CONVENTION Air Breizh 2021-2023

Surveillance H2S - Site de traitement des déchets de Lantic (22)

Version V_05/03/21

Entre

KERVAL CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets de l'agglomération de Saint Brieuc

Ayant son siège au 69, rue de Chaptal – 22000 Saint-Brieuc

Représenté par : Monsieur Rémy MOULIN

En sa qualité de : Président

ci-après désigné « Kerval Centre Armor »

d'une part,

et

AIR BREIZH,

Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne,

Ayant son siège au 3 Rue du Bosphore - 35200 RENNES

Représentée par : Monsieur Alain LAPLANCHE,

En sa qualité de : Président

ci-après désignée « Air Breizh »

d'autre part,



ORGANISME
DE MESURE, D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION SUR
LA QUALITÉ DE L'AIR
EN BRETAGNE



Air Breizh
3 rue du Bosphore - Tour ALMA 8^{ème} étage - 35200 Rennes
Tél : 02 23 20 90 90 – Fax : 02 23 20 90 95

www.airbreizh.asso.fr

Article 1 - objet

En octobre 2019, une convention de coopération a été signée entre le syndicat mixte Kerval Centre Armor et le collectif de riverain.

Différentes mesures ont été actées dans cette convention concernant les conditions de traitement des algues vertes mais également la réalisation de mesure de la qualité de l'air durant la saison de traitement.

Concernant ce dernier point, il a été convenu ce qui suit :

- **Pérennisation de la station de mesure d'hydrogène sulfuré sur site** pendant toute la durée de traitement des algues vertes.
- Réalisation de mesure chez les riverains qui se plaindraient d'odeurs persistantes.

Pour répondre à cette demande, un dispositif de surveillance a été déployé durant la saison 2020 comprenant :

- Sur site : une cabine équipée d'un analyseur d'hydrogène sulfuré en continu et d'une station météorologique ;
- Chez les riverains : des capteurs de mesure d'hydrogène sulfuré en continu (mesure indicative).

La saison de surveillance 2020 a permis de valider le bon fonctionnement de ce dispositif ainsi que son intérêt sur l'ensemble de la campagne.

Pour cette raison, Air Breizh propose à Kerval Centre Armor de pérenniser ce dispositif.

Les conditions de mise en œuvre et d'exploitation sont définies dans cette convention valable pour une durée de 3 ans (2021 à 2023).

Article 2 - définition de la prestation

La prestation comprend :

- la maintenance et le contrôle métrologique du réseau de mesure,
- la validation et la mise à disposition des données de mesure,
- l'exploitation annuelle des données en fin de saison.

La prestation ne comprend pas le renouvellement des équipements, ni les consommations d'électricité.

2.1 – Le réseau de mesure

Le dispositif de mesure comprend les équipements suivants.

a. Sur site : un analyseur automatique H₂S et une station météorologique

L'analyseur permet de suivre en continu (pas de temps horaire) les niveaux d'hydrogène sulfuré à des concentrations faibles (<1 µg/m³).

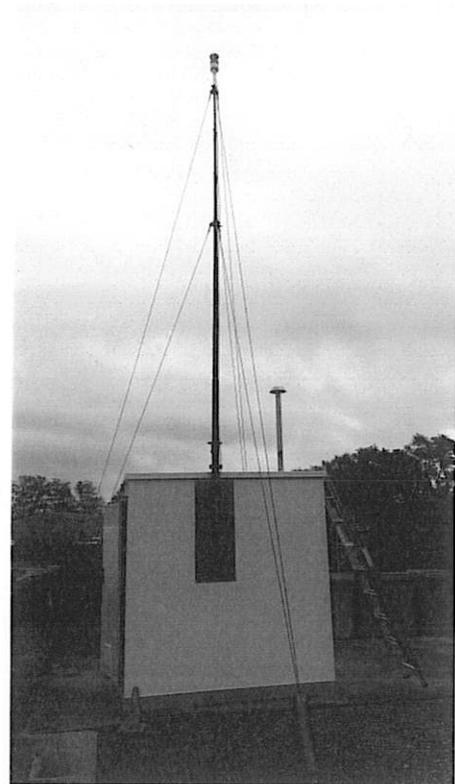
Il est relié à une station d'acquisition qui assure le transfert des données de mesure vers le poste central d'Air Breizh.

Il sera contrôlé avant, pendant et après la campagne pour vérifier la justesse de la mesure.

Depuis 2020, il est installé dans une cabine.

Pour suivre avec précision l'évolution des conditions météorologiques et être en mesure de les corrélérer aux niveaux d'hydrogène sulfuré mesurés, la cabine est également équipée d'un mât météorologique permettant de suivre en continu : la direction et la vitesse du vent, la température et l'humidité.

Un pluviomètre automatique complètera cette installation à partir de 2021.



Cabine installée sur le site de traitement des déchets

a. Chez les riverains : capteur H₂S (mesure indicative)

En complément, **trois capteurs** sont disposés chaque année chez les riverains.

Ce type d'appareil présente les avantages suivants : mesure dynamique des concentrations en hydrogène sulfuré essentielle dans le cadre de cette problématique, autonome (alimentation par panneau solaire), peut être déployé en plusieurs points du fait de son coût raisonnable (par comparaison à un appareil automatique).

En contrepartie, il présente une limite de détection plus élevée que l'appareil de mesure automatique (14 µg/m³ contre 0,7 µg/m³).

Cette limite de détection permet la comparaison des données de mesure aux seuils sanitaires de 150 µg/m³.

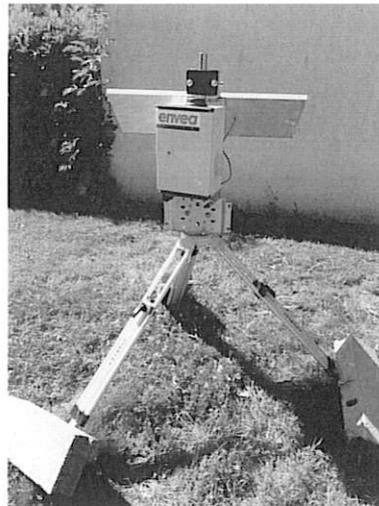
Concernant les nuisances olfactives, pour les valeurs situées autour du seuil de 7 µg/m³ défini par l'OMS, les incertitudes sont trop importantes pour caractériser cette gêne.

La technique reste toutefois valable pour appréhender ponctuellement la gêne olfactive pour les valeurs supérieures à la limite de détection de l'appareil (14 µg/m³).

Les capteurs sont montés dans un boîtier appelé mini-station, qui peut accueillir jusqu'à 6 capteurs de mesure différents.

Ce boîtier est raccordé à un panneau solaire assurant son autonomie. Aucun branchement électrique n'est nécessaire ce qui facilite sa mise en place.

Les données sont exportées en temps réel (données horaires) sur le serveur d'Air Breizh.



Capteur sur l'un des sites riverains

2.2 - Période de fonctionnement du dispositif

Les périodes de fonctionnement des équipements sont les suivantes :

- Mesures H₂S (sur site et chez les riverains) : 6 mois de mi-avril à mi-octobre chaque année ;
- Mesures météorologiques sur site : toute l'année.

2.3 - Choix des sites de mesures

L'installation des équipements de mesure sur le site de traitement a été pérennisée en 2020 dans une cabine fixe. Ils ne seront pas déplacés durant la période de la convention.

En revanche, s'agissant des capteurs, leur positionnement chez les riverains pourra être modifié à chaque début de saison.

Pour ce faire, et de manière à garantir un taux de couverture temporelle des données satisfaisant pendant la période de mi-avril à mi-octobre, les sites seront définis chaque année à **minima 2 mois avant le lancement de la campagne** (mi-février).

2.4 - Contrôles de maintenance et de métrologie du réseau de mesure

Air Breizh assure pour le compte de Kerval Centre Armor, en jours ouvrés de 9h00 à 17h00, la maintenance des analyseurs de pollution atmosphérique.

2.1.1 - Maintenance préventive

La prestation comprend l'entretien régulier des analyseurs et de leur étalonnage. Les visites de maintenance préventive sont effectuées mensuellement sur site et annuellement en laboratoire. Les actions réalisées dans ce cadre comprennent à minima les prescriptions recommandées par les fabricants de matériels.

2.1.2 - Contrôles métrologiques

En complément des visites de maintenance préventive et afin d'assurer la qualité des mesures, l'appareil sera suivi à distance quotidiennement afin d'identifier une éventuelle dérive ou dysfonctionnement. De plus, au minimum 1 fois tous les 2 mois, les analyseurs seront vérifiés sur

site avec des étalons de transfert. Un contrôle de linéarité sera également prévu annuellement en laboratoire pour l'analyseur.

Les capteurs seront, quant à eux, vérifiés entre eux et avec notre référence avant la mise en service sur les sites riverains et à la fin de la campagne de mesure.

La station météorologique sera vérifiée avec un étalonnage annuel.

2.1.3 - Maintenance curative

La prestation comprend les interventions en cas de panne.

Ces interventions seront motivées, soit :

- par un dysfonctionnement signalé automatiquement au système central d'Air Breizh par le système d'acquisition et de transmission présent sur chaque station de mesure,
- par un dysfonctionnement identifié lors des opérations de maintenance préventive,
- par l'apparition de valeurs douteuses ou de profils anormaux lors des phases de validation réalisées quotidiennement par le personnel habilité d'Air Breizh,

En cas d'anomalie majeure nécessitant un arrêt de l'analyseur défaillant sur le site de traitement, un analyseur de maintenance sera, si possible, utilisé en remplacement sinon, un retour chez le fournisseur est à prévoir.

Note : hors des jours et des heures indiquées précédemment, Air Breizh n'assure pas d'astreinte de maintenance ou de métrologie sur les matériels constituant le réseau de stations de mesure.

2.5 - Validation des données

Une validation 'technique' des données sera effectuée quotidiennement durant toute l'année (lors des jours ouvrés) en ce qui concerne les mesures H₂S et données météorologiques.

Une validation 'environnementale' des données H₂S sera réalisée en fin de saison pour vérifier la cohérence spatiale et temporelle des données.

2.7 - Diffusion des données

La présente convention prévoit les modalités de diffusion suivantes :

- Diffusion des données de mesure (H₂S et météorologie) en continu sur un portail web, dont l'accès sera limité par un mot de passe.
- Envoi d'une synthèse hebdomadaire des données de mesure H₂S (de mi-avril à mi-octobre) envoyée par mail.

Les données de mesure d'hydrogène sulfuré diffusées sur le portail ou dans les PV hebdomadaires sont des données provisoires qui sont susceptibles d'être modifiées en fin de campagne en fonction des contrôles métrologiques des appareils et des opérations de validation sur l'ensemble de la saison.

Des précisions sur les données accessibles sur le portail figurent dans le tableau suivant.

Mode de diffusion des données sur le portail web

	Mesure	Données diffusées	Valeurs de référence	Période diffusée	Période de diffusion	Audience
Pollution	Hydrogène sulfuré	moyennes 30 minutes par site (à confirmer)	Seuil gêne olfactif (OMS)	Pendant la période de mesure (mi-avril à mi-octobre chaque année)	3 ans du projet	Restreinte aux personnes ayant accès à la page de consultation
		moyennes horaires par site	X			
		max horaire sur la journée par site	X			
		moyennes journalières par site	Seuil sanitaire (OMS)			
Météorologie	Température	moyennes horaires	X	Toute l'année sur les 3 ans	3 ans du projet	Restreinte aux personnes ayant accès à la page de consultation
	Hygrométrie	moyennes horaires	X			
	Vitesse et direction du vent	Rose des vents (à confirmer)	X			
	Pluviométrie	cumul horaire	X			

Voici ci-après quelques précisions sur les modalités d'accès à ces données :

- Aucune diffusion publique (site web, opendata, publication papier) n'est envisagée sans autorisation de l'autre partie,
- La restriction d'accès au tableau de bord de consultation des données mentionné dans le tableau ci-dessous étant effectuée par un compte générique avec mot de passe.
 - Air Breizh s'engage à diffuser les paramètres de connexion aux différentes parties en cas d'évolution,
 - Air Breizh s'engage à ne diffuser ces paramètres qu'aux différentes parties concernées par cette convention,
 - Air Breizh ne pourra être tenue responsable de la diffusion de ces paramètres à d'autres utilisateurs que ceux concernés par la présente convention.
- Le tableau de bord de consultation des données mentionné dans le tableau ci-dessous permet la consultation des mesures décrites mais en aucun cas au téléchargement des dites données.

2.8 - Exploitation des données

- Rapport annuel :

Chaque année, Air Breizh rédigera un rapport annuel avant le 30 février de l'année N+1, qui présentera le bilan des mesures sur la saison de surveillance H₂S ainsi que l'interprétation des variations en fonction des conditions météorologiques.

Les données recueillies seront comparées aux valeurs guides existantes.

Après validation de votre part, il sera diffusé sur le site internet d'Air Breizh <http://www.airbreizh.asso.fr>.

Les données météorologiques ne seront pas exploitées en dehors de la période de surveillance de l'hydrogène sulfuré.

- Présentation aux riverains :

Chaque année, à l'initiative du demandeur, les résultats de la saison passée pourront être présentés aux riverains lors d'une réunion.

Article 3 – montant de la convention

Le montant de la convention est forfaitaire (cf. détails dans l'annexe I).

Les montants annuels sont les suivants :

- 2021 : 30 492 € TTC
- 2022 : 28 074 € TTC
- 2023 : 28 074 € TTC

Sont exclus du montant de la convention les frais afférents à :

- une éventuelle défaillance des systèmes de climatisation en place,
- un éventuel dysfonctionnement des stations d'acquisition et de transmission des données.

Le montant de la convention est payable par versement semestriel.

Article 4 – durée et date d'effet de la convention

La durée de cette convention est fixée à 3 ans à compter du 1er janvier 2021.

Etablies en deux exemplaires originaux,

A Rennes, le __/__/2021

Le Président d'Air Breizh

A SAINT-BRIEUC, le 30/03/2021

Le Président de Kerval Centre Armor

Le Président
Rémy MOULIN



Annexe I : Montant de la convention /répartition des coûts

Cette prestation, intégrée au secteur lucratif d'Air Breizh, est assujettie à la TVA.

	Coût € HT/an	Coût € HT/3 ans	Coût € TTC	Observations
Achat pluviomètre	2 015,00	2 015,00	2 418,00	Achat en 2021
Renouvellement annuel des cellules de mesure H2S des trois capteurs riverains	2 187,00	6 561,00	7 873,20	A chaque début de saison
Maintenance et contrôle métrologique annuel du dispositif Validation journalière des données de mesure sur l'année	10 908,00	32 724,00	39 268,80	
Diffusion des données : - PV hebdo - Portail accès aux données de mesure en continu (conception, maintenance)	5 500,00	16 500,00	19 800,00	Envoi d'un PV hebdo lors de la saison de mesure H2S (mi-avril à mi-octobre) Diffusion des données sur portail web toute l'année
Exploitation des données – synthèse annuelle Présentation riverains	4 200,00 600,00	12 600,00 1 800,00	15 120,00 2 160,00	
TOTAL		72 200,00	86 640,00	

Répartition annuelle :

	Coût € HT/an	TVA	Coût € TTC
Année 2021	25 410,00	5 082,00	30 492,00
Année 2022	23 395,00	4 679,00	28 074,00
Année 2023	23 395,00	4 679,00	28 074,00